

L'Ecole publique du GIVRE

L'histoire de l'école au Givre débute en 1866.

Le recensement de cette année-là dénombre 438 habitants.

C'est une population jeune : les moins de 30 ans représentent 40%, et les moins de 10 ans, au nombre de 106, plus de 24 %, ! 154 vivent dans le bourg - 42 maisons, pour 284 en habitat éparé - 50 maisons -

La plupart vit de l'agriculture, propriétaires, fermiers, cultivateurs, journaliers, domestiques et servantes.

Le bourg a son curé, puisque l'église a été rebâtie un peu avant 1850, puis agrandie depuis. Le village a son forgeron, 3 charpentiers, 1 maçon, 2 « marchands », 1 saunier et une saunière, 1 cordonnier, 1 tailleur, 1 tisserand et un cantonnier. On dénombre par ailleurs 2 meuniers et 1 homme d'affaires !

Le Conseil municipal, composé de 10 élus, a prêté serment en novembre 1865.

3 conseillers admettent ne pas savoir signer leur nom.

Le maire, nommé par le préfet et validé en cette fonction par le conseil, est Pierre Loiseau. Agé de 47 ans, il est propriétaire à Belle Vue (des Chaponnières). Ses enfants reçoivent une éducation solide puisque l'un d'eux sera magistrat tandis que l'autre sera « docteur médecin ».

Le 10 juin 1866, le maire expose à son conseil que la commune ne disposant pas de maison d'école, ni d'instituteur, il y a lieu de mettre fin à cet état de choses. Les parents qui désirent que leurs enfants reçoivent une instruction doivent en effet envoyer leurs enfants dans les écoles des communes environnantes qui en sont toutes dotées. Une opportunité se présente pour l'acquisition d'un terrain puisque monsieur Jolly, des Rabretières du Bernard, ancien membre du conseil général, offre de céder 10 ares du terrain qu'il possède dans le bourg, pour la somme de 500 francs. La commune juge le terrain bien situé (il s'agit bien du terrain où est située aujourd'hui la mairie, l'école occupant la place de l'actuelle salle du conseil). Le prix est acceptable et la commune ne possède pas de terrain. Il n'y a pas de terrain plus propice à vendre et pour en avoir un autre, il faudrait recourir à une expropriation, ce qui « priverait encore longtemps la commune d'une école vivement désirée ».

Dès le 21 août, le maire soumet au conseil le plan de la mairie et de l'école ainsi que le projet d'abandon à titre gratuit des 10 ares de terrain nécessaires. Le conseil accepte « avec empressement » la cession gratuite de ces 10 ares : on le comprend lorsqu'on sait que le budget de la commune, pour l'année s'élève à guère plus de 1 500 francs !

Le 30 septembre, la réunion a pour objet la souscription d'un emprunt pour subvenir aux dépenses. Le maire présente les plans et devis établis par Monsieur Clair, architecte, ainsi que la situation financière de la commune. Le projet nécessitera une dépense de 6 597,30 francs. La commune n'ayant aucune ressource disponible il y a lieu de recourir à un emprunt et à un impôt extraordinaire.

L'emprunt sera de 3 000 francs. Mais « il n'y a pas lieu de s'occuper de l'intérêt, attendu que la somme est prêtée par messieurs Daviet, David, Neuillet et Loiseau, sans intérêt ». (à noter que M. Neuillet, ainsi que Mr Jolly, propriétaires au Givre, résident dans d'autres communes). « Ce prêt sera remboursé par le produit des quatre dernières années d'imposition extraordinaire de 20 centimes sur la principale des contributions directes qui durera 9 ans. Le produit de cette imposition sera de 500 francs annuels qui seront reversés les 4 dernières années aux prêteurs ».

« Les recettes ordinaires de la commune ne s'élèvent qu'à environ 280 francs par an. Heureusement, le gouvernement assure aux instituteurs un traitement suffisant et il vient en aide aux communes qui veulent construire des maisons d'école en leur accordant des secours proportionnels aux sacrifices qu'elles s'imposent ».

Les instituteurs du Givre

Avant 1920 : Mr GUINOT

De 1920 à 1928 : Mr Adolphe BERNARD

De 1928 à 1942 : Mr René GIRAUDET une 2ème classe de 1931 à 1942 : Mme Paulette GIRAUDET

De 1942 à 1945 : Mr CHARNAUD

De 1945 à la fermeture dans les années 1960 : Mme RIGAGNAUD

Et pour fêter les quatorze années passées dans la commune et en l'honneur des 80 ans de Mr GIRAUDET, une soixantaine d'anciens élèves se sont retrouvés à la mairie le 24 août 1986 à l'initiative de René TROGER.

Article Gabriel PATARIN, Photos Mme Marie-Thérèse POISSONNET

Depuis que l'école publique & l'école privée du Givre sont fermées, les enfants sont scolarisés à St Vincent sur Graon, Champ st Père mais surtout à Moutiers les Mauxfaits.

(Voir page suivante).

Le premier instituteur : En mai 1868, « la commune allant être en mesure de disposer d'un local convenable pour avoir un instituteur laïque, c'est urgent de demander à l'autorité compétente de la pouvoir de ce fonctionnaire et de la prier de faire en sorte qu'il sache chanter pour prêter son concours au desservant le jour des fêtes et dimanches... »

On ne sait si la prière du conseil fut totalement exaucée, mais au recensement de 1872, Aimé Guinot, instituteur, et sa femme occupent « la maison d'école ». En 1876, ils sont toujours là, avec un fils, Ulysse.

Aimé Guinot laissera sa place à Léon Boury (1881), puis, pour une période plus longue, à Pierre Porcher (recensements de 1886 à 1901). Arthur Morillon et sa femme occupent le logement en 1906.

Au départ, la conjoncture est difficile et instable : Loizeau n'est plus maire en 1870, il est remplacé par Chabot, qui démissionne et est remplacé par Alain de Goué ; mais surtout, la situation financière de la commune est toujours délicate.

En 1871, il est décidé de vendre la maison que possède la commune et qui se trouve place de l'église. Elle n'est plus utilisée depuis que la mairie est située « dans la maison d'école ». La commune ne parvenant pas à la louer, demande l'autorisation de l'agrandir de 95 m² afin d'en faciliter la vente (la place de l'église est suffisamment grande pour permettre ces travaux).

Le budget de fonctionnement de l'école s'élève à 600 francs : Les dépenses sont couvertes par le « produit présumé de la rétribution scolaire » soit 260 francs, auxquels il faut ajouter 200 francs prélevés sur les revenus ordinaires de la commune, 75 francs produits des centimes additionnels spéciaux et une subvention du département ou de l'Etat de 65 francs (pour un budget communal d'environ 5 200 francs !). L'instituteur perçoit un traitement de 200 francs.

Dès 1873 de grosses réparations sont nécessaires. « La couverture de la maison d'école n'a pas été refaite, il y a de nombreuses gouttières sur les plafonds ». Comme il n'a été porté aucun crédit spécial au budget, « le maire propose au conseil d'employer à cette réparation les 30 francs portés au budget pour l'achat de livres de prix destinés aux enfants de l'école »... le conseil accepte.

L'enseignement primaire est obligatoire en 1882 (loi Ferry), le Préfet recommande à la commune de construire une école de filles. En effet, l'école est mixte. Comme la commune ne compte « que » 489 habitants, elle n'y est pas obligée. On discute même de la possibilité de confier la direction à une institutrice, ce qui pourrait peut-être permettre d'économiser sur la somme allouée à la « maîtresse des travaux d'aiguilles » qui intervient pour un enseignement... plus féminin !

La chose sera rediscutée en 1894. On penche toujours pour une femme au poste de direction. Mais en 1898 on note que la femme de l'instituteur (lequel vient de se marier assez tardivement) « remplit très bien les fonctions de maîtresse de couture, et la subvention accordée est maintenue ».

Très tôt, il est pensé qu'une école de filles pourrait être laissée aux soins de l'enseignement privé.

De plus les recommandations du préfet ou de l'inspecteur d'académie sont souvent contestées, pour des raisons budgétaires.

« Le conseil repousse énergiquement les termes de « négligence toute pure » appliqués injustement à la municipalité par Mr l'inspecteur. On remplace la porte d'entrée à la salle de classe par une porte pleine, les murs de clôture ont été refaits dès que le temps l'a permis. L'école ne possède pas de puits... dépense non envisageable... Les habitants puisent à la fontaine communale. L'instituteur peut faire usage du droit de puisage sans être obligé de recourir à la complaisance de quiconque ».

De même, faute de moyens, les portes qui séparent la salle de classe du logement ne seront pas modifiées. (Il s'agit de l'accès qui existe toujours au fond de la salle de conseil).

Mais on accepte de réparer le tuyau du poêle et de construire un escalier pour descendre au serre-bois (sous la salle). Le puits attendra !

C'est probablement Arthur Morillon, instituteur au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui souffrira le plus de la détérioration des relations entre la municipalité et l'école.

L'instituteur se plaint qu' on doive pénétrer dans sa chambre pour installer le drapeau le jour de la fête nationale . La municipalité essaiera de le discréditer, contestant la quantité des fournitures scolaires utilisées. Et la commune connaîtra comme beaucoup d'autres, le difficile épisode de la suppression du crucifix accroché dans la salle de classe !

L' école publique survivra jusqu'en 1960, bien après l'ouverture d'une école privée à l'Ansonnière, et à un moment où la commune ne comptait guère plus de 260 habitants.